

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2014

Publication : 20/06/2014

Pour le Président du Conseil Général et  
par délégation, M. Ludovic LIONS, Chef  
du Service Administratif de l'Assemblée

Affichage: 12 juin 2014



Conseil Général  
Haut-Rhin

Direction de l'Économie, de la Vie Locale  
et du Développement des Territoires

Service du Développement Économique,  
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

ARRETE N° 5 - 2014- SEU

PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DELEGUE  
au sein de la Commission Départementale  
d'Aménagement Commercial

Colmar, le 10 JUIN 2014

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin

- VU le Code de Commerce, notamment ses articles L. 750-1 et suivants et R. 751-1 et suivants ;
- VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;
- VU le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0194 du 19 janvier 2009 portant constitution de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0271 du 26 janvier 2009 portant délégation pour la présidence de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-1 du Conseil Général du Haut-Rhin du 31 mars 2011 portant élection du Président du Conseil Général ;

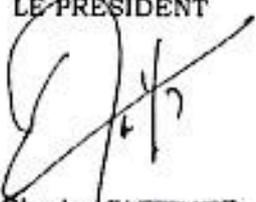
ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Monsieur Pierre BIHL, Vice-Président, est nommé Président délégué au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du 18/06/2014 qui sera amenée à statuer sur le projet porté par la SARL ESTEBAN qui souhaite créer une surface alimentaire à l enseigne LA FONTAINE & RABELAIS à WITTENHEIM 32 rue de Lorraine.

1/2

Monsieur Pierre BIHL est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRÉSIDENT  
  
Charles BUTTNER